



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2020

**59^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le
6 avril 2020 à 15 h 30 par vidéoconférence

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

Les membres du conseil sont tous présents et renoncent à l'avis de convocation.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchar, directeur général.

2 **20-205 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement 9-1999-6 – Amendant le Règlement 9-1999 – Régie interne des séances du conseil – Avis de motion
4. Règlement 9-1999-6 – Amendant le Règlement 9-1999 – Régie interne des séances du conseil – Dépôt du projet
5. Période de questions



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2020

6. Date et heure de la prochaine assemblée
7. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **20-206 – RÈGLEMENT 9-1999-6 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 9-1999 – RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 9-1999-6 amendant le Règlement 9-1999 relatif à la régie interne des séances du conseil afin d'abroger l'article 5 pour permettre la modification des heures de tenues des séances.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **20-207 – RÈGLEMENT 9-1999-6 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 9-1999 – RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL – DÉPÔT DU PROJET**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 9-1999-6 amendant le Règlement 9-1999 relatif à la régie interne des séances du conseil pour permettre la modification des heures de tenues des séances.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

6 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

Une assemblée extraordinaire se tiendra le jeudi 9 avril prochain à 15h30.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

06-04-2020

7

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 15 h 37.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière